



2019_07_031 M.CH/BL

Monsieur LARIVE MICHEL
Député
31 RUE DES CARMES
09100 PAMIER

Monsieur Le Député,

L'eau est une ressource essentielle, en qualité comme en quantité, il est essentiel de s'assurer au quotidien d'une qualité et d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire nos usages, mais aussi pour garder des rivières vivantes.

Il faut la préserver, la protéger et l'utiliser de façon responsable, l'avenir de notre planète en dépend.

Nos eaux usées nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif et au moins aussi efficace.

Les périodes longues de sécheresse se multiplient et les pluies subites et abondantes ne sont plus rares ; ainsi, la récupération de l'eau de pluie durant ces périodes de chutes d'eau abondantes permettent de limiter les ruissellements importants et mieux gérer les périodes de sécheresse qui suivent.

Dans cette perspective, la CNATP demande que la mise en conformité des Assainissements Non Collectifs (ANC) ainsi que l'installation des systèmes de récupération des eaux de pluie, dès lors que ces travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés et assurés, doivent être une priorité à la hauteur des économies d'énergie et ainsi bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une prime.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer avec vous cette incitation nécessaire à la préservation de cette ressource précieuse notamment sur nos territoires ruraux.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre intervention auprès du gouvernement pour appuyer cette demande légitime surtout à la suite de la période de sécheresse que nous connaissons.

Nous vous prions de croire, **Monsieur Le Député**, à l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la CNATP de l'Ariège


Christian MASSAT



2019_07_031 M.CH/BL

Madame TAURINE BENEDICTE
Députée
8 RUE JEAN JAURES
BP 80166
09301 LAVELANET

Madame La Députée,

L'eau est une ressource essentielle, en qualité comme en quantité, il est essentiel de s'assurer au quotidien d'une qualité et d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire nos usages, mais aussi pour garder des rivières vivantes.

Il faut la préserver, la protéger et l'utiliser de façon responsable, l'avenir de notre planète en dépend.

Nos eaux usées nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif et au moins aussi efficace.

Les périodes longues de sécheresse se multiplient et les pluies subites et abondantes ne sont plus rares ; ainsi, la récupération de l'eau de pluie durant ces périodes de chutes d'eau abondantes permettent de limiter les ruissellements importants et mieux gérer les périodes de sécheresse qui suivent.

Dans cette perspective, la CNATP demande que la mise en conformité des Assainissements Non Collectifs (ANC) ainsi que l'installation des systèmes de récupération des eaux de pluie, dès lors que ces travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés et assurés, doivent être une priorité à la hauteur des économies d'énergie et ainsi bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une prime.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer avec vous cette incitation nécessaire à la préservation de cette ressource précieuse notamment sur nos territoires ruraux.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre intervention auprès du gouvernement pour appuyer cette demande légitime surtout à la suite de la période de sécheresse que nous connaissons.

Nous vous prions de croire, **Madame La Députée**, à l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la CNATP de l'Ariège


Christian MASSAT